

FOCUS

LA CITÉ DU GAZ

QUIMPER



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

SOMMAIRE

3 RÉVEIL DES PIERRES ET DES MÉMOIRES

Plusieurs vies...

Passer le témoin

4 L'USINE À GAZ DE LA COMPAGNIE LEBON

Le choix du site

La mise en service de l'usine

Lebon et Compagnie

12 UNE CITÉ OUVRIÈRE

Attirer et loger la main d'œuvre

Un nouveau quartier

Une cité-jardin ?

18 LA CITÉ DU GAZ : VISITE GUIDÉE

Une architecture régionaliste

Le plan d'origine

La vie à la Cité du gaz

24 D'HIER À AUJOURD'HUI

L'évolution de l'usine et de la cité

La réhabilitation

Crédits couverture

**A vélo et en famille dans la
Cité du Gaz**

© Collection particulière

RÉVEIL DES PIERRES ET DES MÉMOIRES

PLUSIEURS VIES...

Elles tiennent fièrement leur garde à l'entrée du chemin de halage, attirant l'œil du promeneur qui flâne dans le jardin de Locmaria : deux grandes bâtisses de granit posées au bout du quartier du Cap-Horn, insensibles aux oscillations des marées sur l'Odet. A l'arrière du décor, dans une impasse confidentielle, une série de sœurs jumelles est rangée parmi les jardins.

Depuis de longues années, les volets sont fermés, paupières closes sur un passé ouvrier et une vie de quartier. Les herbes folles, le lierre et les haies broussailleuses prennent possession des terrains et des fragiles ribambelles de béton qui les délimitent.

En 2016, un bruissement, des préparatifs puis une agitation : le chantier commence, la Cité du Gaz va revivre ! De nouveaux habitants font leur nid dans des coquilles rafraîchies et adaptées à l'époque.

PASSER LE TÉMOIN

Avec cette publication, les maisons et ceux qui les ont occupées viennent dire : « Qui sommes-nous ? », « Qu'avons-nous vécu ? ». Promeneurs ou riverains de la Cité du Gaz, tous trouveront ici les clés de compréhension de ce patrimoine vivant. Des témoignages d'anciens habitants de la Cité ou du quartier émaillent cette brochure. Ils sont issus d'une campagne de collecte de mémoire menée par l'Animation du patrimoine en 2018 et apparaissent sous forme de citations ou de codes donnant accès à des contenus supplémentaires.

Claire Montaine

Animatrice de l'architecture et du patrimoine



Une brochure augmentée !

Cette brochure contient des vidéos de témoins ayant participé à notre collecte de mémoire. N'hésitez pas à scanner le QR code ci-dessous pour découvrir cette playlist de 18 vidéos.

Astuce : le numéro de la vidéo est noté juste à droite du sigle caméra.



L'USINE À GAZ DE LA COMPAGNIE LEBON

La Cité du Gaz est implantée en 1930 à proximité du chemin de halage dans le quartier du Cap Horn. Le lotissement est constitué de trois maisons situées au bord de l'Odet et de quatorze logements alignés de part et d'autre de la rue Adolphe Porquier. La cité est construite sur un terrain mitoyen de l'usine à gaz, à l'initiative de la compagnie de production de gaz qui souhaite y loger directeurs et employés.

LE CHOIX DU SITE

Au milieu du XIX^e siècle, la municipalité engage les démarches afin d'ouvrir une usine destinée à produire du gaz d'éclairage pour les rues de la ville et les habitants. La première intention est d'installer l'usine route de Brest mais les riverains s'y opposent dans une pétition en 1861 : *« L'expansion des gaz sulfureux, ammoniacaux et hydrogène est toujours considérable. Elle est fatale à la végétation et à la santé des hommes. Les dangers d'incendies et d'explosion sont considérables »*.

Pétition, 18 avril 1861.

Archives départementales du Finistère (AD29). 5M95.

Dans le même temps, le préfet du Finistère prend renseignement auprès du sous-préfet de Morlaix où est installée une usine à gaz. La réponse qui parvient à Quimper se veut rassurante :

« La seule gêne [que l'usine] pourrait occasionner proviendrait de l'odeur qui se répand lors du nettoyage des épurations ; aussi toutes les mesures sont prises pour que ce nettoyage soit fait de grand matin afin de prévenir toute réclamation. Du reste, ces émanations d'une

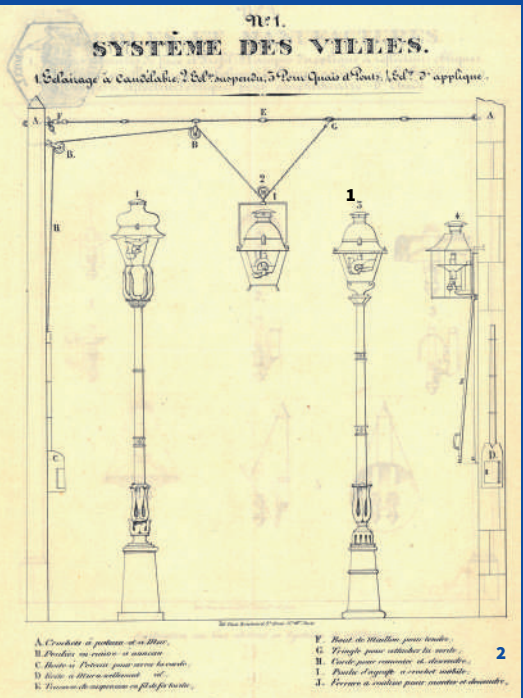
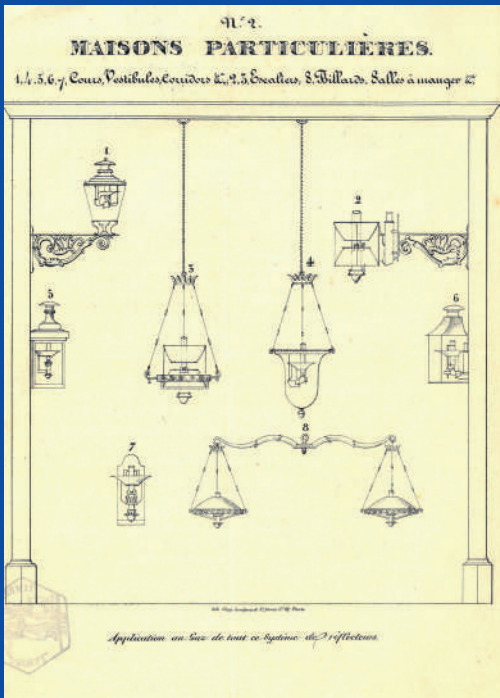
odeur désagréable n'ont rien de nuisible, elles sont mêmes considérées, en certaines circonstances, comme un désinfectant salubre ».

Courrier, 22 mai 1861. AD29. 5M95.

Le choix du site d'implantation de l'usine se porte finalement sur un espace dénué d'habitation aux alentours et plus éloigné du centre-ville, au lieu-dit du Moulin aux Couleurs, devenu depuis le Cap-Horn. L'endroit est longé depuis 1844 par le chemin de halage utilisé pour remorquer les bateaux sur l'Odet au moyen d'une corde tirée à force de bras ou par des chevaux. Devenue rapidement lieu de promenade, cette levée de terre offre après la mise en service de l'usine à gaz ses vertus thérapeutiques : on y promène les enfants en s'arrêtant avec eux dans la partie longeant l'usine, pour les guérir de la coqueluche par l'inhalation des émanations chimiques...



Le moulin aux couleurs, ancien moulin dépendant du prieuré de Locmaria, était ainsi appelé car il servait à broyer les matériaux colorants pour les faïenceries. Il était actionné par l'eau de l'étang du même nom, lui-même alimenté par deux ruisseaux qui descendaient du coteau de Penhars.



1. La Promenade du chemin de halage
© Archives Municipales de Quimper
(AMQ) - 29Fi143

2. Catalogue des réverbères - 1863
© Archives municipales de Quimper
(AMQ) - 50QUI4.

Lorsque l'usine à gaz entre en activité à Quimper, l'éclairage des villes n'en est pas à ses débuts. L'éclairage public est d'abord garanti par des chandelles ou des lanternes à bougie placées à la fenêtre des habitations avant que les réverbères à huile ne fassent leur apparition au XVIIIe siècle. Quimper en est équipée à partir de 1804. Ils fonctionnent à l'huile de colza jusqu'à l'arrivée du gaz en 1863.

21 fev. 1863

EMPIRE FRANÇAIS.

Préfecture du Finistère.

EXTRAIT

Du Registre des Actes de la Préfecture.

Etablissements insalubres.

Quimper, le

186

Usine à gaz.

Autorisation à la commune
de Quimper.

Nous, Préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Instruction publique,

Vu la demande, en date du 13 janvier
dernier, par laquelle la commune de Quimper
sollicite l'autorisation d'établir une usine à gaz
près du chemin du halage;

Vu le certificat de M. le Maire de Quimper
constatant que cette demande a été affichée et
publiée dans la commune;

Vu le procès-verbal de l'enquête de commodo
et incommode à laquelle il a été procédé;

Vu le plan des lieux;

Vu l'avis du Commissaire-enquêteur et celui
du Conseil d'hygiène publique de l'arrondissement;

Vu le décret du 15 8^{bre} 1810 et l'ordonnance
du 14 janvier 1818;

Vu celle du 27 janvier 1846, qui range
les établissements d'éclairage par le gaz et les
gazomètres qui en dépendent, dans la 2^e classe des
établissements insalubres;

Considérant que l'usine projetée sera établie sur un terrain assez éloigné de tous les groupes d'habitations pour ne porter aucune atteinte à la salubrité publique ;

Considérant que ce projet n'a, d'ailleurs, soulevé aucune objection et n'a donné lieu à aucune réclamation ;

Avons arrêté et arrêtons :

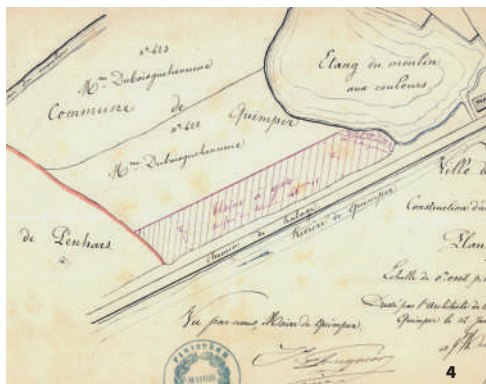
Art. 1^{er} La commune de Quimper est autorisée à faire établir une usine à gaz près du chemin du halage sur la parcelle de terrain teinte en rouge au plan précité.

Art. 2. L'expédition du présent arrêté sera transmise à M. le Maire de Quimper qui demeure chargé d'en assurer l'exécution.

En Préfecture à Quimper le 21 février 1863.



Le Préfet du Finistère,
J. Girard



LA MISE EN SERVICE DE L'USINE

En 1862, un traité est signé entre Édouard Porquier, maire de Quimper et Aristide Guéguen, directeur de l'usine à gaz de Morlaix. Celui-ci reçoit le droit exclusif « *de fabriquer du gaz d'éclairage pendant cinquante ans, et d'établir sous le sol des rues, places et terrains dépendant de la voie publique de Quimper des tuyaux pour le service d'éclairage de la municipalité et de ses habitants* ».

Traité approuvé le 30 décembre 1862. AMQ – 50Q115.

La Compagnie Lebon, Compagnie centrale d'éclairage et de chauffage par le gaz, approuve le traité en janvier 1863. C'est elle qui exploitera l'usine.

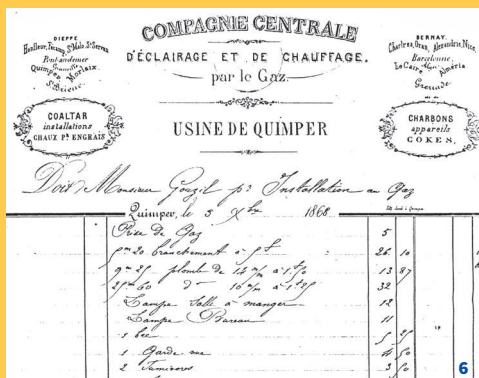
Les premières installations industrielles sont implantées le long de l'Odette : deux gazomètres, un bureau, le logement du directeur, le magasin à charbon, les fours. À Quimper, le gaz est produit à partir de la houille débarquée au port du Cap Horn en provenance du Royaume-Uni. Un mélange de charbon de Cardiff et de Newcastle est brûlé dans des fours appelés cornues. Le gaz ainsi obtenu est ensuite épuré : cette opération sépare le gaz d'éclairage des autres produits qui diminueraient son efficacité lumineuse et rendraient irrespirable l'intérieur des habitations (sulfure d'hydrogène, dioxyde de carbone, résidus de goudrons, etc.). Le gaz est ensuite stocké dans les gazomètres avant d'être distribué. Ces grandes cuves circulaires permettent de stocker le gaz à sa pression de

distribution dans le réseau : une cloche mobile s'élève ou descend dans le réservoir en fonction du volume de gaz stocké, ce qui maintient le gaz à la pression d'utilisation. Les gazomètres ont marqué le paysage des rives de l'Odette jusqu'en 1982, date de leur démolition.

LEBON ET COMPAGNIE

Philippe Lebon (1767-1804), ingénieur et chimiste français, est l'inventeur de l'éclairage et du chauffage au gaz par distillation du bois. Mais, c'est William Murdoch, un Anglais, qui met au point la production industrielle de gaz extrait de la houille.

A ne pas confondre : Philippe Lebon n'a pas de lien avec la compagnie du même nom fondée en 1847 par Charles-Louis-André Lebon, négociant à Dieppe. La compagnie se développe en France, en Espagne, en Algérie et en Égypte. Elle est cotée en bourse dès 1853. En 1936, la société qui est alors le premier fournisseur de gaz de la Cornouaille fait construire son siège social à Quimper le long de l'Odette, non loin de la préfecture. Marquant l'angle de la rue Théodore Le Hars, l'immeuble est coiffé d'un fronton orné des lettres CL, initiales de la compagnie.



4. Construction d'une usine à gaz – Plan des lieux, 12 janvier 1863

© AMQ - 50QUI5

5. Usine à gaz de Quimper, 1865. Dessin attribué à Aglaé de Toulgoët, née Mallebay

© Collection particulière

6. Papier à en-tête de la Compagnie Lebon

© AMQ - 50QUI5

7. Fronton du siège de la Compagnie Lebon

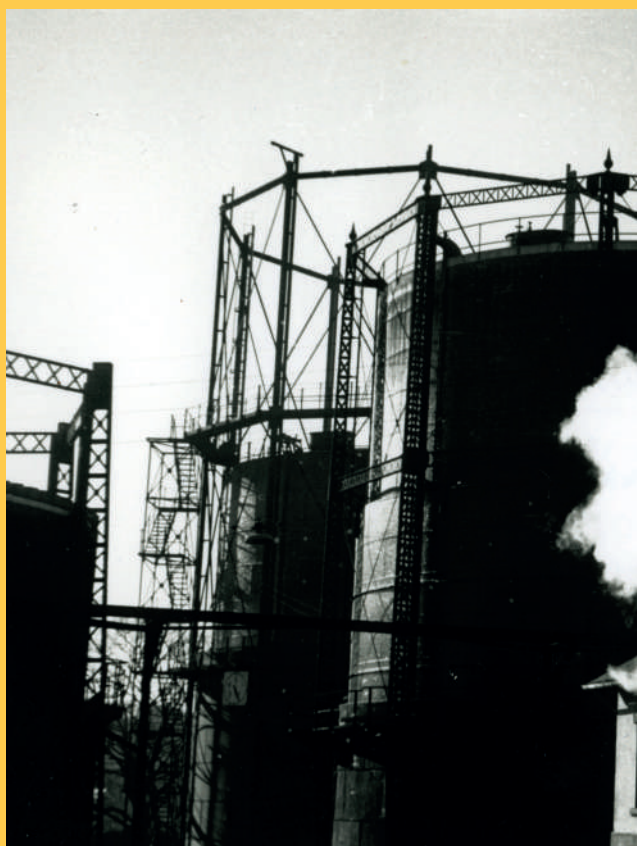
© Maison du patrimoine

8. Le Quai neuf et les gazomètres, 1961

© H. Moreau



h-r moreau 1961





9. Chauffeur de four

© GRDF - Musée de Bretagne
Collection Le Grand - Cliché : 83-15-49-65

10. Les fours

© GRDF - Musée de Bretagne
Collection Le Grand - Cliché : 83-15-49-54

11. Gazomètre

© GRDF - Musée de Bretagne
Collection Le Grand - Cliché : 83-15-49-52

UNE CITÉ OUVRIÈRE



ATTIRER ET LOGER LA MAIN D'OEUVRE

En 1929, la Compagnie Lebon entreprend la construction de maisons pour une partie du personnel, sur le terrain jouxtant l'usine. Créer une cité-ouvrière à proximité de son usine n'est pas nouveau. Des logements ouvriers existaient déjà autour de forges ou de filatures sous l'Ancien Régime. La prise en charge par le patron de l'habitat et d'équipements collectifs tels que l'école, le dispensaire ou le cinéma se développe au XIX^e siècle avec la révolution industrielle. Il s'agit de fournir de meilleures conditions de vie aux travailleurs pour fidéliser la main d'œuvre et la conserver. La politique paternaliste à l'origine de ce modèle d'habitat prend en charge l'ouvrier et le lie à l'usine dans tous les moments de son existence. Assurer un logement décent éloigne aussi l'ouvrier du cabaret et des idées qui s'y répandent : « *Tout bien-être accordé à l'ouvrier est une garantie contre les désordres sociaux, contre l'anarchie, la grève, la révolution. Attacher l'ouvrier à son foyer, c'est encore la meilleure manière de maintenir son esprit dans le calme et la sage raison* ».

Charles Letrosne, *Murs et toits pour les pays de chez nous*, 1923.

Non loin de Quimper, en Ergué-Gabéric, René Bolloré, patron des papeteries, fait édifier de 1917 à 1919 la cité de Ker Anna pour ses ouvriers et employés. Un patronage avec salle de gymnastique et de cinéma, une école et un terrain de sport complètent l'ensemble de 18 maisons.





12. Cité de Ker Anna

© Ville d'Ergué-Gabéric

13. Ouvrier au travail dans l'usine à gaz

© GRDF - Musée de Bretagne
- Collection Le Grand - Cliché :
83-15-49-58

14. Un coucher de soleil à l'étang des couleurs - 1903

© AMQ - 4Fi436

Près de l'usine à gaz de Quimper, l'opération se limite à la construction d'habitations. Séduire les futurs employés en leur facilitant l'accès au logement devient essentiel après la Première Guerre mondiale. Il y a en effet pénurie de logements. Les maçons mobilisés sur le front, le coût de la main-d'œuvre et des matériaux, le gel du paiement des loyers, institué dès août 1914 pour les combattants, ont freiné la construction pendant la guerre. L'exode rural accroît encore le besoin en logements avec l'arrivée de nouveaux habitants venus des campagnes. L'insalubrité des habitations pose par ailleurs de graves problèmes sanitaires.

Après l'hécatombe de la Première Guerre mondiale, la main d'œuvre est insuffisante et les industriels se font concurrence pour recruter. Leur offrir un foyer décent permet à la Compagnie Lebon d'engager plus facilement ses employés, en particulier les personnels qualifiés et de fixer la main d'œuvre à proximité immédiate du lieu de production.

UN NOUVEAU QUARTIER

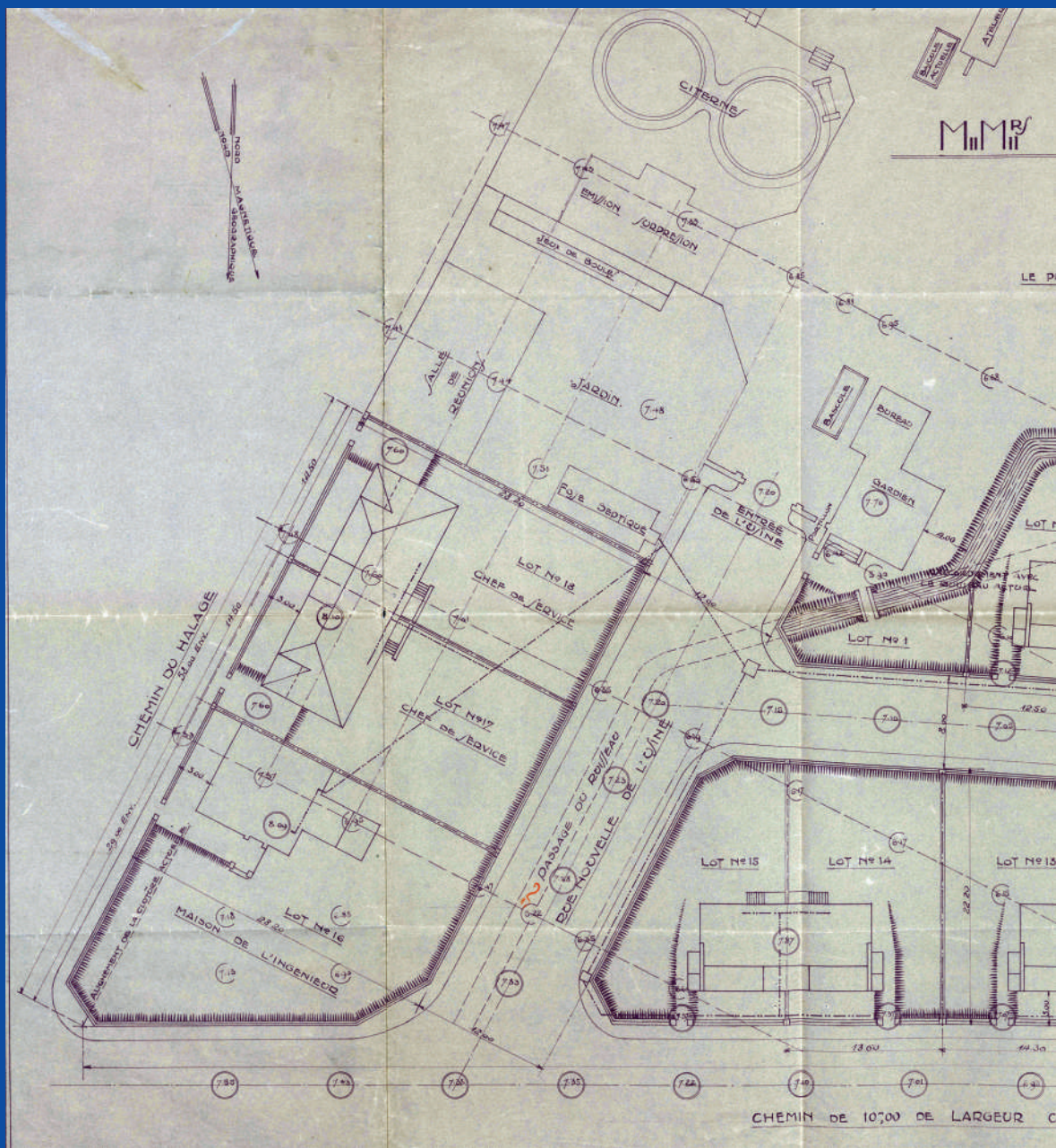
Au début du XXe siècle, Michel Miossec entreprend d'assainir l'Étang aux Couleurs et les terrains marécageux dont il est propriétaire à l'ouest de Quimper afin de les rendre constructibles.

En 1928, face à un état des lieux de l'habitat populaire alarmant, la loi Loucheur prévoit d'aider employés et ouvriers à acquérir des pavillons à la périphérie des villes. C'est dans ce contexte qu'à Quimper, un lotissement sort

de terre le long des actuelles rues Miossec, Max Jacob et du Moulin aux Couleurs. Dans le même temps, sur les parcelles voisines, la Compagnie Lebon décide d'édifier ses maisons dans les prairies figurant au plan cadastral sous les numéros 421 et 422, c'est-à-dire à l'emplacement de l'Étang aux Couleurs comblé. Les plans prévoient de dévier le ruisseau qui alimentait l'étang. Les maisons ont longtemps gardé le souvenir de cette implantation.

Deux nouvelles voies sont créées : l'une menant à l'usine à gaz, l'autre, de 8 m de large, desservant le lotissement. Cette rue en impasse porte le nom d'Adolphe Porquier, directeur de la faïencerie HB, maire de Quimper de 1896 à 1903 et neveu du maire à l'origine de l'installation de l'usine à gaz. Elle est bordée par 7 maisons doubles pour les employés. Les habitations ont toutes leur entrée vers le nord. Les deux rangées se tournant en quelque sorte le dos, il n'y a pas de vis à vis. L'arrière des maisons donnant rue Max Jacob est protégé de la vue depuis la rue Adolphe Porquier par de hautes haies.

En situation privilégiée du côté de l'Odette, une maison double accueille les familles des chefs de service et voisine avec la maison de l'ingénieur. Le directeur vit quant à lui au sein de l'usine. De part et d'autre de l'entrée de l'usine, sont prévus une maison de gardien, une salle de réunion et un jeu de boules.



LEBON ET C^{IE} A QUIMPER

PLAN D'ENSEMBLE

ECHELLE DE 0⁰⁰⁵ P.M.

PRESENT PLAN ANNULE LE PRECEDENT EN DATE DU 27 JUILLET 1929.

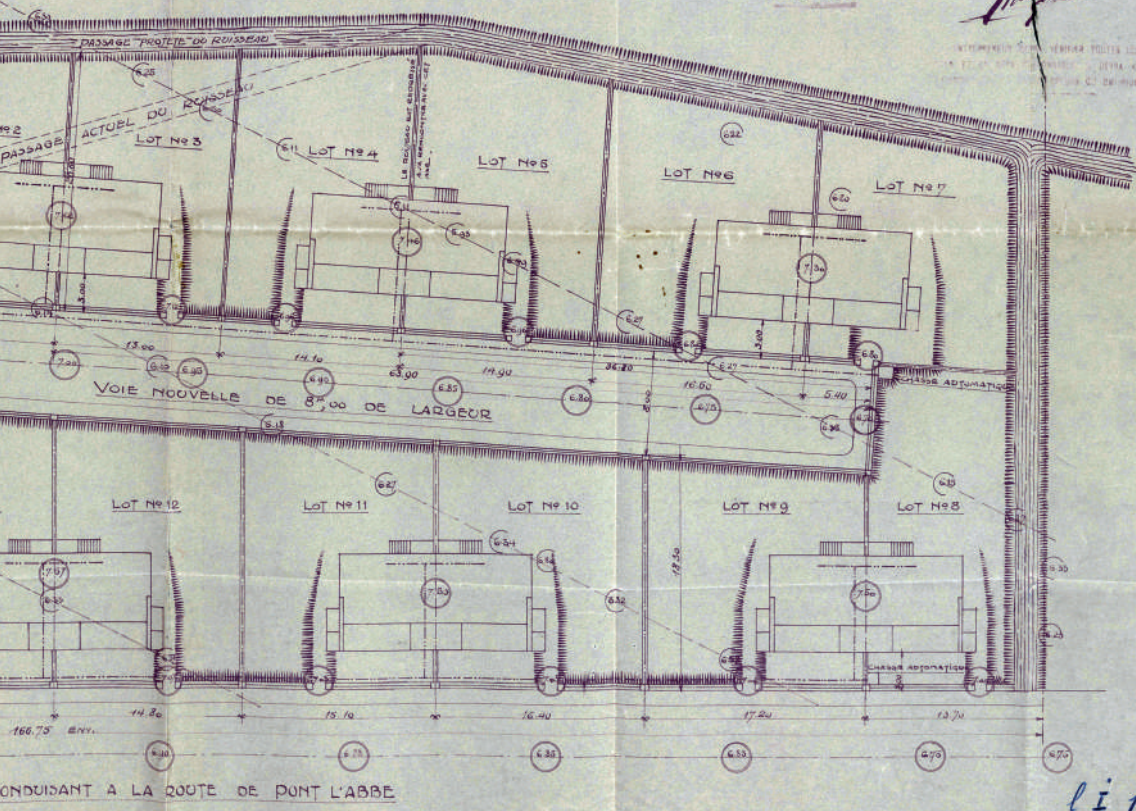
DRESSE PAR LES ARCHITECTES D.P.L.E. SOUSCRIPTION
PARIS, LE 12 SEPTEMBRE 1929.

LES ARCHITECTES D.P.L.E.
LEBON ET C^{IE} A QUIMPER
10, RUE DE LA PAIX, 10
PARIS, 1^{ER} ARRONDISSEMENT

10, RUE DE LA PAIX, 10
PARIS, 1^{ER} ARRONDISSEMENT

Finistère

INTERVENANT DANS LE PROJET
DE LA CONSTRUCTION D'UN
IMMEUBLE A QUIMPER
PAR LE C^{IE} D'ENQUETE



li 10

15. Plan d'ensemble, 12 septembre 1929
© Archives départementales du Finistère
AD29 - 7S61



16. Vue générale de la Vallée de l'Odé, Locmaria - 1907
© AMQ - 4F1801





17



18

17. Famille d'ouvrier dans la Cité du Gaz

© Collection particulière

18. Enfants de la Cité du Gaz

© Collection particulière

19. Extrait du plan de la ville indiquant la position des nouvelles lanternes à gaz à placer

© AMQ - 1Fi4

UNE CITÉ-JARDIN ?

Chaque lot bénéficie d'un jardin individuel d'environ 200 m² qui entoure la maison de trois côtés. Les murs de séparation entre les terrains sont érigés en mâchefer. Comme les portes d'entrée, situées sur les pignons, se font face, la clôture mitoyenne à cet endroit est surélevée pour préserver la discrétion et l'intimité du voisinage. Côté rue, les parcelles sont délimitées par des barrières de béton sur un sous-bassement de pierre. Le numéro des maisons est peint sur le mur de clôture en blanc sur un cartouche bleu.

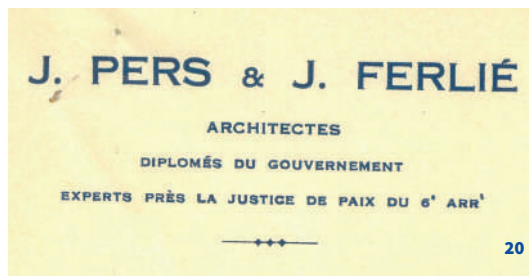
Les maisons de la Cité du Gaz sont entourées de jardins tous aménagés sur le même modèle, plantés chacun d'un figuier et de groseilliers. Les maisons des cadres de l'usine sur le chemin de halage étaient plantées l'une d'un pommier, l'autre d'un cerisier et la troisième d'un noyer.

Au nord de la cité ouvrière (à l'emplacement de l'actuel terrain de sport), une série de parcelles appartenant à la Compagnie Lebon est louée aux ouvriers de l'usine, habitants de la cité ou non. Ces espaces potagers s'inscrivent dans la lignée des jardins ouvriers créés en 1896 par l'abbé Jules Lemire, dans le Nord. Cultiver un lopin de terre permet aux familles ouvrières d'améliorer leurs conditions de vie en subvenant à leurs besoins alimentaires et en pratiquant un loisir sain, d'un point de vue physique et moral.

« S'ils permettent aux ouvriers d'échapper à leur taudis en profitant d'un air plus respirable, [les jardins] les éloignent aussi des cabarets et encouragent les activités familiales au sein de ces espaces verts ». Abbé Jules Lemire.

La conception d'un quartier d'habitation ouvrier intégrant des jardins trouve son origine dans la cité-jardin anglaise. Ce modèle, élaboré par le socialiste anglais Ebenezer Howard au XIX^e siècle, est pensé à l'origine comme une cité idéale, une ville nouvelle fondée dans la nature autour du lieu de production. Il se développe en Belgique et en France où il désigne ensuite un lotissement périurbain doté de jardins individuels et d'équipements collectifs. Les habitations ouvrières ne sont plus rangées en bande et alignées sur la rue. Même dans le cas de maisons jumelées, chaque logement unifamilial dispose d'une entrée personnelle préservant la vie privée. Le pavillon est entourée d'un jardin particulier apportant à l'ouvrier un complément de ressources tout en favorisant l'hygiène et la santé.

LA CITÉ DU GAZ : VISITE GUIDÉE

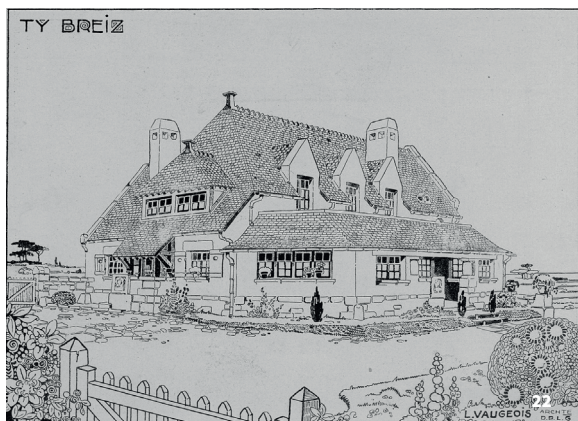


UNE ARCHITECTURE RÉGIONALISTE

La Compagnie Lebon confie le dessin des maisons à deux architectes parisiens, Jean Ferlié et Jean Pers âgés respectivement de 40 ans et 42 ans. Les deux hommes proposent des maisons doubles et symétriques, bâties sur un terre-plein ventilé afin d'éviter les remontées d'eau du terrain. Chaque habitation comprend un rez-de-chaussée et un étage. Sur le pignon, quelques marches donnent accès à la porte abritée par un auvent couvert d'ardoises. Les maîtres d'œuvre revoient leurs plans selon les indications de l'architecte de la ville de Quimper pour se mettre en conformité avec les règlements sanitaires en vigueur. La hauteur du rez-de-chaussée ainsi que les dimensions des baies du premier étage sont augmentées afin de donner plus d'ampleur aux pièces et une surface d'éclairage plus importante.



Le chantier est mené par l'entreprise René Joncour, établie dans la rue du Moulin aux Couleurs toute proche. Les habitations sont construites avec des matériaux de la région, le granit et l'ardoise. Certaines pierres, en particulier des linteaux, proviennent du chantier de démolition du couvent des Ursulines, rue du Chapeau rouge, entrepris simultanément (1929-1930). Les murs sont en moellons, des pierres grossièrement taillées, tandis que les ouvertures sont soulignées par de la pierre de taille, tout comme les chevronnières, les chaînages d'angle et le bandeau horizontal qui marque le premier étage en façade et le niveau de comble



20. En-tête de courrier de Ferlié et Pers
© AMQ – 50QUI5

21. Souvenir de communion sur le perron de l'une des maisons de la Cité du Gaz
© Collection particulière

22. Le pavillon Ty Breiz
© Revue «La construction moderne», 27 septembre 1925

sur le pignon. Les fenêtres sont surmontées d'un imposant linteau monolithique. Chaque maison est équipée d'une lucarne engagée reprenant les modèles du pavillon Ty Breiz, une maison bretonne type présentée à Paris lors de l'exposition internationale des Arts décoratifs en 1925.

Le dessin d'élévation des maisons et le recours aux matériaux locaux illustrent la volonté des architectes Pers et Ferlié de tenir compte du style architectural de la région. Tous deux ont contribué à la revue *Maisons pour Tous* où ils ont diffusé leurs théories régionalistes. L'idée qu'il y avait à apprendre des constructions rurales fait son chemin durant le dernier tiers du XIX^e siècle et la Bretagne occupe une place centrale dans cette réflexion. L'architecte Léandre Vaillat décrit en 1913 dans un article consacré à la maison bretonne ce qui la caractérise : « *Les matériaux, le granit qu'on tire en abondance du sol même et qui donne à la maison une couleur en harmonie avec le paysage, l'appareil de pierre qui lui donne un aspect robuste, les lignes horizontales, calmes, qui continuent les lignes du terrain, les ouvertures, l'élévation, le toit dont l'orientation, la forme sont dictées par les vents* ».

L'architecture régionaliste trouve sa légitimité après la Première Guerre mondiale, lorsqu'il fallut choisir dans quel style opérer la reconstruction des territoires dévastés. Le gouvernement prône alors la création de modèles inspirés de l'architecture propre à chaque région, qui attacheraient davantage

l'habitant à son pays et feraient ainsi œuvre de patriotisme et de relèvement national. À Quimper, la Cité du Gaz est l'une des premières réalisations d'architecture régionaliste.

LE PLAN D'ORIGINE

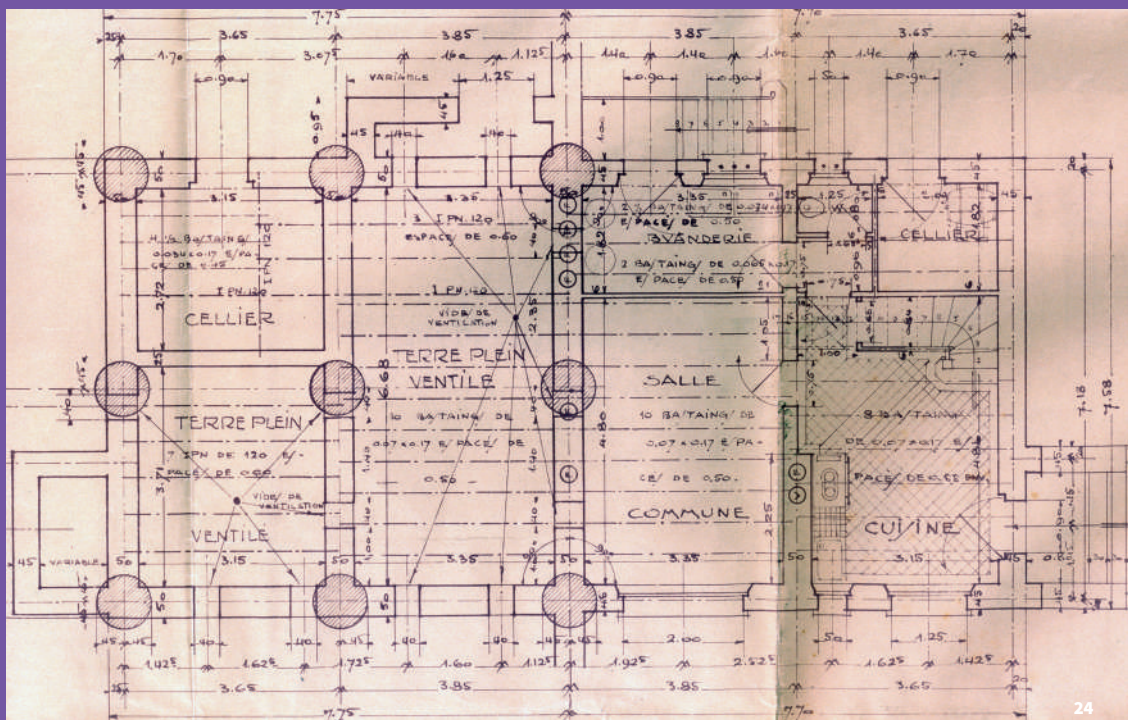
Les sept maisons ouvrières, composées de deux logements accolés, sont toutes bâties sur le même plan. Ces maisons sont assez exiguës mais offrent un confort nouveau pour l'époque. Au rez-de-chaussée, la porte principale donne directement sur la cuisine, pourvue d'un fourneau. Cette pièce communique avec la salle commune. A ce niveau se trouvent également les W.C. et une buanderie, équipée de deux évier pour la lessive. On peut y accéder par une porte située à l'arrière de la maison. Les habitants disposent d'un cellier construit à mi-hauteur entre les fondations et le rez-de-chaussée. L'escalier est situé dans la cuisine. L'étage comporte deux chambres dont l'une est dotée d'un lavabo.

La maison des chefs de service reprend le plan des maisons doubles ouvrières mais comporte des pièces supplémentaires. Les plans montrent la présence d'une chape hydrofuge sous l'ensemble des murs en complément du terre-plein ventilé. L'entrée se fait toujours par la cuisine mais cette fois sous un porche. Le rez-de-chaussée, contrairement à la maison ouvrière, inclut une chambre avec cabinet de toilette et penderie. À l'étage, l'une des deux chambres dispose elle aussi d'une penderie. On trouve à ce niveau des toilettes et un débarras.





23



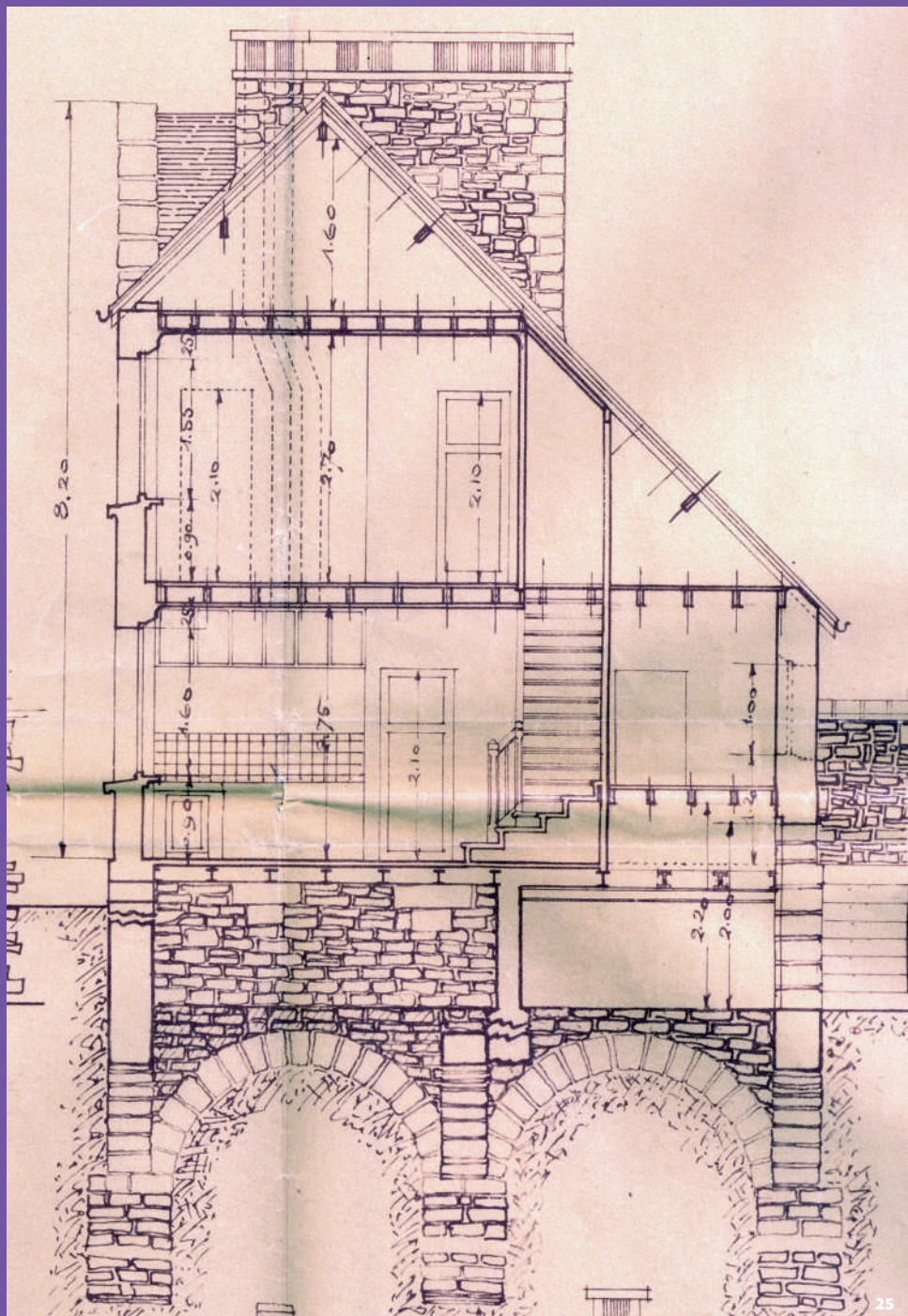
24

23. Façade de la maison ouvrière

© AMQ - 10QU149

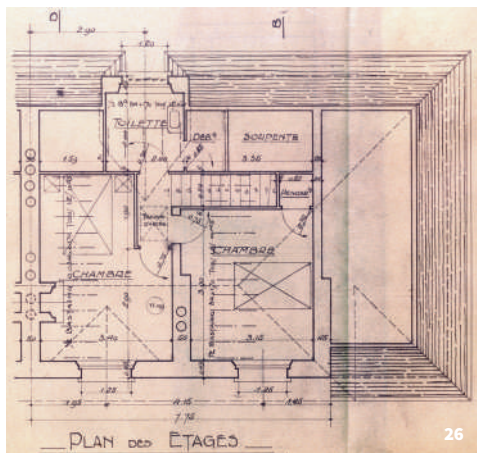
24. Plan de la maison ouvrière (sous-sol/rez-de-chaussée)

© AMQ - 10QU149



25. Coupe de la maison ouvrière.

© AMQ - 10QUI49



La maison de l'ingénieur est la plus élaborée. Il s'agit d'une maison isolée conçue suivant les codes de la maison bourgeoise de l'entre-deux guerres. On y entre par un hall où sont logés les W.C. et l'escalier. Le hall dessert le salon, la salle à manger et la cuisine qui elle-même donne accès à la buanderie et au cellier. À l'étage, les trois chambres ont toutes un lavabo. Une penderie est installée sur le palier qui ouvre sur la salle de bains avec baignoire. Les combles sont aménagés en grenier et en chambre pour loger la bonne.

LA VIE À LA CITÉ DU GAZ

Les logements sont loués aux ouvriers ou attribués à titre gratuit dans le cadre bien précis de l'astreinte, comme compensation à la contrainte de sujétion de service et pour permettre une intervention immédiate en cas d'incident. Certains personnels doivent en effet accepter de vivre près de leur lieu de travail pour éviter de laisser une situation dangereuse dégénérer et assurer la régulation de l'usine.

D'après les témoignages collectés, les enfants des maisons ouvrières jouaient ensemble dans la Cité du Gaz. Il leur arrivait de s'introduire dans l'usine notamment derrière les gazomètres. Dans les trois maisons du chemin de halage, les enfants jouaient entre eux, dans les jardins ou dans la rue mais semble-t-il sans fréquenter les enfants des autres maisons. Cette séparation entre milieu ouvrier et personnels de la direction s'estompe dans les années 1970.

Des feux de la Saint-Jean étaient organisés le long de l'Odet, au bout de la rue Max Jacob, le 23 juin de chaque année. Un grand feu était allumé pour l'occasion. Cette fête réunissait les habitants du quartier. Lors des communions, des « cafés communion » étaient organisés par la famille. Le voisinage proche était invité à partager un moment convivial. Le Cap Horn garde aussi le souvenir des processions de la Fête-Dieu à travers les rues fleuries par les religieuses à l'aide des fleurs fournies par les enfants de la paroisse. La procession quittait l'église Saint-Mathieu et circulait par la rue Bourg-les-Bourg vers le Cap Horn avec des stations « reposoirs », sorte d'autels éphémères où avaient lieu l'office et l'exposition du Saint-Sacrement.



L'équipement des logements de la cité gazière représente un progrès pour les ouvriers qui s'y installent. Une ancienne résidente se souvient que la Cité du Gaz était un petit « paradis » pour les habitants avec ses équipements améliorant le confort de vie. Il y avait en effet un accès à l'eau courante, eau froide et eau chaude, un chauffage central, une chambre à l'étage avec un lavabo et au rez-de-chaussée une buanderie, un « lavoir » ainsi qu'une chaudière au coke.

26. Plan du 1^{er} étage de la maison double des chefs de service

© AMQ - 10QUI49

27. A vélo et en famille dans la Cité du gaz

© Collection particulière

28. Sujétion de service, 12 août 1955

© Collection particulière

**ELECTRICITE DE FRANCE
GAZ DE FRANCE**
SERVICES NATIONAUX



CENTRE DE DISTRIBUTION MIXTE
DE QUIMPER (Finistère)

2, Rue Théodore Le Hars

Tél. 0-75 - 0-79 - 12-16

COMPTE CHÈQUES POSTAUX BNNES 9415-60
E. D. F. - R. C. Seine N° 36979 B
G. D. F. - R. C. Seine N° 54 B 10.765

Monsieur CADIC Maurice

Cité du Gaz

QUIMPER

V/Réf. :

V/Lettre du

N/Réf. : n° 9 HQ/CL

Objet :

Quimper, le 12 août 1955

Sujétion de service - Astreinte ad

S/couvert de M. le Chef du Service Technique Gaz

Monsieur,

Vous avez pris officiellement, le 1^{er} avril 1955, vos fonctions d'attaché Technique Gaz. La présente note a pour objet de préciser, en ce qu'elle vous concerne, les dispositions de la circulaire Pers. 194 relative aux sujétions de service attachées à vos fonctions, compte tenu de celle-ci et du service à assurer à l'Usine à Gaz de Quimper.

permanence
L'astreinte qui vous est applicable est l'astreinte ad dans les conditions de la circulaire précitée dont nous vous rappelons l'essentiel :

- vous êtes en astreinte totale une semaine sur trois du lundi au dimanche inclus à raison de 24 heures sur 24 ; chaque semaine comportant normalement 48 heures de travail effectif ;

- en outre, vous devez intervenir directement dans le cas de vos attributions pour assurer la continuité du service et la sécurité.

Vous ne pouvez avoir de supplément de rémunération que dans le cas d'interventions anormales par leur fréquence, leur durée ou leur caractère pénible que dans le cas de travaux effectués sur ordre en sus des heures normales.

Le repos hebdomadaire dont vous ne pouvez bénéficier pendant votre semaine d'astreinte est reporté à la semaine suivante, les jours fériés inclus dans l'astreinte doivent être récupérés.

Pièces jointes :

En compensation, vous bénéficiez du logement gratuit et de ses annexes dans les conditions définies aux pages 12 et 13 de la Pers. 194.

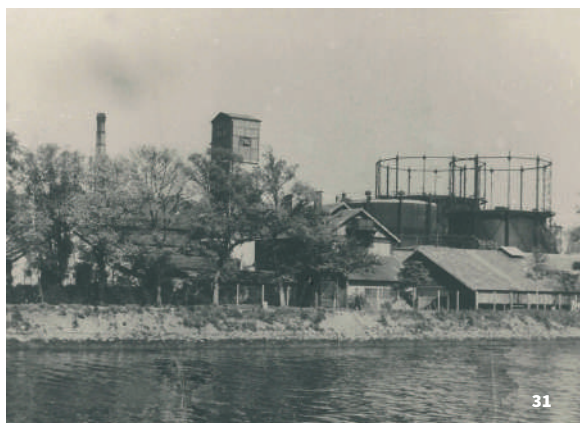
Vos obligations et les avantages qui les compensent découlent de votre astreinte et doivent disparaître ipso-facto si celle-ci elle-même venait à disparaître.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées

LE CHEF DE CENTRE,

D'HIER À AUJOURD'HUI





29. L'usine à gaz désaffectée

© GRDF

30. Démolition des gazomètres

© GRDF

31. L'usine à gaz vue depuis l'Odet

© AMQ - 3Fi61_3.

L'ÉVOLUTION DE L'USINE ET DE LA CITÉ



Pendant la Seconde Guerre mondiale, le site industriel est endommagé par des tirs. Le 21 mai 1944, des avions de la Royal Air Force mitraillent les gazomètres de l'usine après avoir tiré sur la gare et ses installations.

Le 8 avril 1946, l'Assemblée nationale vote la nationalisation de l'électricité et du gaz, c'est la naissance d'EDF-GDF. L'usine à gaz de Quimper devient alors la propriété de Gaz de France. Après-guerre, l'industrie du gaz reste étroitement liée à l'importation charbonnière. En 1950, on débarque encore du charbon au Cap Horn. Le port du Corniguel est créé à la même période afin de soulager les quais de Quimper devenus insuffisants pour l'importance du trafic.

L'éclairage électrique supplante peu à peu l'éclairage au gaz. Les dernières lanternes à gaz sont converties à l'électricité en 1962. En 1957, l'usine déménage dans le quartier de l'Eau Blanche où la Compagnie Lebon avait établi dès 1927 une centrale électrique thermique. À partir de 1960, on ne décharge plus de charbon sur les quais de l'Odet et en 1967, le port historique de Quimper est désaffecté. Les gazomètres de l'usine à gaz sont démolis en 1982 et les infrastructures industrielles laissent place à des bâtiments administratifs d'EDF-GDF dans un cadre réaménagé à la fin des années 1980.

La Cité du Gaz devient la propriété de Gaz de France en même temps que l'usine au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La distinction sociale est maintenue entre ingénieurs et chefs de service le long de l'Odet et ouvriers logés dans les maisons doubles rue Adolphe Porquier et rue Max Jacob. Lorsque les ouvriers ont pris leur retraite, les logements ont été habités par des chefs de service et des ingénieurs.



Dans les années 1960, l'intérieur des maisons est réaménagé et des extensions sont construites. Vingt ans plus tard, la cité voit se côtoyer différents métiers et statuts sociaux avant de se vider à la fin des années 1990. Avec le passage de l'unité mixte EDF-GDF Quimper à GDF Suez, le parc immobilier de l'entreprise est géré au niveau national et non plus local.



Exceptées les habitations bordant l'Odet, le quartier tombe à l'abandon. La végétation s'empare des lieux. Les squatteurs occupent les logements vides. L'intérêt historique, architectural et patrimonial du site est pourtant remarqué. Lors de l'élaboration du Site patrimonial remarquable, adopté par le Conseil municipal en 2017 dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme de Quimper, la Cité du Gaz est inventoriée comme immeuble de qualité architecturale. Ce repérage est assorti de prescriptions visant à assurer la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine bâti. L'ensemble des clôtures est également identifié comme étant à conserver.



LA RÉHABILITATION

En 2011, l'OPAC Cornouaille se porte acquéreur auprès de GDF-Suez des sept maisons doubles bordant l'impasse pour les reconvertir en habitat social. L'achat est effectif en 2015, le permis de construire obtenu en mars 2016. Avec ce projet, l'OPAC vise à valoriser le bâti en supprimant les altérations subies, à préserver l'aspect paysager du site et à renforcer l'attractivité du quartier du Cap-Horn. L'enjeu est bien entendu social car cette offre de logement HLM vient renforcer la mixité sociale du quartier.

En septembre, les premiers ouvriers entament le chantier et en janvier 2017, les travaux de réhabilitation démarrent. Le chantier n'est pas sans difficulté. Le lotissement étant construit sur un terrain marécageux, proche de l'Odette et des ruisseaux venant du coteau, les poutrelles métalliques supportant les planchers bas ont été endommagées par l'humidité nécessitant plus de démolitions que prévu. L'évacuation des débris laissés par les squatteurs a ralenti les travaux. Les adjonctions construites au fil des décennies n'avaient pas la qualité permettant de les conserver.

Au fil des mois, ce sont 14 logements individuels qui prennent forme pour proposer de l'habitat social locatif dans des T3 (60 à 70 m²) ou des T4 (80 à 100 m²). Les logements sont vidés, seuls les murs sont conservés. Les ouvriers s'attellent à refaire les planchers, les charpentes, les couvertures, les menuiseries et l'isolation intérieure. La distribution intérieure a été

repensée : la cuisine est transformée en entrée, la salle commune et la buanderie sont devenues séjour avec cuisine américaine. À l'extérieur, les travaux ont été menés en suivant les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France afin de respecter le caractère patrimonial de l'ancienne cité ouvrière. La majorité des arbres du site et bordant la rue Adolphe Porquier est conservée. Le coût global de l'opération de réhabilitation s'élève à près de trois millions d'euros.

En 2018, de nouveaux habitants prennent possession de la Cité du Gaz qui commence une nouvelle existence, forte des mémoires de ceux qui y ont vécu une tranche de vie.



32 et 33. La Cité du Gaz en chantier

© OPAC

34. Vue sur les travaux en juin 2017

© Maison du patrimoine

35. Maisons restaurées de la Cité du Gaz - 2018

© Maison du patrimoine



« ATTACHER L'OUVRIER À SON FOYER, C'EST ENCORE LA MEILLEURE MANIÈRE DE MAINTENIR SON ESPRIT DANS LE CALME ET LA SAGE RAISON. »

Charles Letrosne, *Murs et toits pour les pays de chez nous*, 1923

Quimper appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

Le Ministère de la Culture, direction de l'Architecture du Patrimoine, attribue l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides-conférenciers et des animateurs du patrimoine et la qualité de leurs actions. Aujourd'hui, un réseau de 190 villes et pays vous offre son savoir-faire dans toute la France

À proximité

Brest, Concarneau, Dinan, Dinard, Guérande, Lorient, Morlaix, Nantes, Rennes, Vannes et Vitré bénéficient de l'appellation Ville d'art et d'histoire.

Publication du service de l'Animation du patrimoine de Quimper

Octobre 2018

Collecte de mémoire

Justine Charuel, Yannig D'Hervé, Anne Hamonic et Elodie Poiraud

Recherches documentaires

Yannig D'Hervé

Textes

Claire Montaigne

Conception

Maison du patrimoine, Marc Delalleau, Ville de Quimper, d'après Des Signes studio Muchir Descloids 2015

Impression

Imprimerie municipale de Quimper

Remerciements :

Archives départementales du Finistère (AD29), Archives municipales de Quimper (AMQ), GRDF, Office du Patrimoine Culturel Immatériel (OPCI), OPAC Cornouaille

et

Jean-Claude Allanou, Alain Bargain, Michel Calloc'h, Michèle Castric, Jean Failler, Jean Fleiter, Bernard Fourdan, Marie-Claude Hénaff, René-Yves Joncour, Anne-Marie et René Kervéan, Patrick Le Grand, Albert Loussouarn, Henri-Robert Moreau, Maryvonne Penn, Gilles Pennec, Marie-Hélène Poher, Marie Raphalen, Roger Tressard et M. Tugdual de Kerros.

MAISON DU PATRIMOINE

5 rue Ar Barzh Kadiou
29000 Quimper
secretariat.patrimoine@quimper.bzh
www.quimper.bzh
Tél. 02 98 95 52 48

Devenez fan !

Retrouvez la Maison du patrimoine sur les réseaux sociaux. Soyez informés des animations culturelles et des visites ! Et si vous avez aimé nos activités, n'hésitez pas à nous laisser un commentaire sur tripadvisor.



VILLE
DE QUIMPER

